

PLAN d'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Préparé pour : _____ (10491)

Adresse : _____

Représentant : _____ Tél. rés. : (_____)

Pour la propriété suivante :

Lot : 4022930,4023589 Rang : RANG 1

Municipalité : COURCELLES

N° du PAF : 321 32 180162 1810 1 N° du producteur forestier : 10491Z

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- 1- Aider le propriétaire forestier à connaître la composition forestière de ses lots boisés, à évaluer les potentiels forestier, acéricole et faunique et identifier les milieux à protéger;
- 2- Clarifier ses objectifs de gestion pour son boisé, organiser ses ressources et s'assurer qu'il atteindra ses objectifs;
- 3- S'enregistrer comme producteur forestier et bénéficiaire des programmes d'aide disponibles.

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro: <u>1</u>		No producteur forestier: _____	
Municipalité (lot): <u>COURCELLES</u>		Code: <u>30090</u>	
Cadastre: <u>FORSYTH</u>		Code: <u>0837</u>	

No du lot ou de la partie de lot ou désignation	Rang	Superficie totale	Superficie à vocation forestière	Zone (V ou B)
4022930 4022930	RANG 1	39,8	27,7	V
4023589 4023589	RANG 1	1,8	1,8	V
Total		41,6	29,5	

Unité d'évaluation : <u>6287 42 0685</u>	No. du rapport d'exécution : <u>05 321 32 180162 1810 1</u>
Municipalité régionale du comté : <u>DU GRANIT</u>	Code : <u>300</u>

2 - OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

<input type="checkbox"/> Production forestière <input type="checkbox"/> Production d'arbres de Noël <input type="checkbox"/> Acériculture <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la faune <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation à des fins récréatives <input type="checkbox"/> Autres : _____	Habitudes de récolte : <input type="checkbox"/> Bois à pâte <input type="checkbox"/> Bois de chauffage <input type="checkbox"/> Bois de sciage
--	---

REMARQUES:

* Afin de bénéficier d'une aide financière du programme de mise en valeur des forêts privées ou du programme de remboursement des taxes foncières, les travaux sylvicoles doivent être obligatoirement prescrits et supervisés par un ingénieur forestier. Il est donc essentiel et obligatoire de communiquer avec le technicien forestier de votre secteur avant d'entreprendre des travaux.

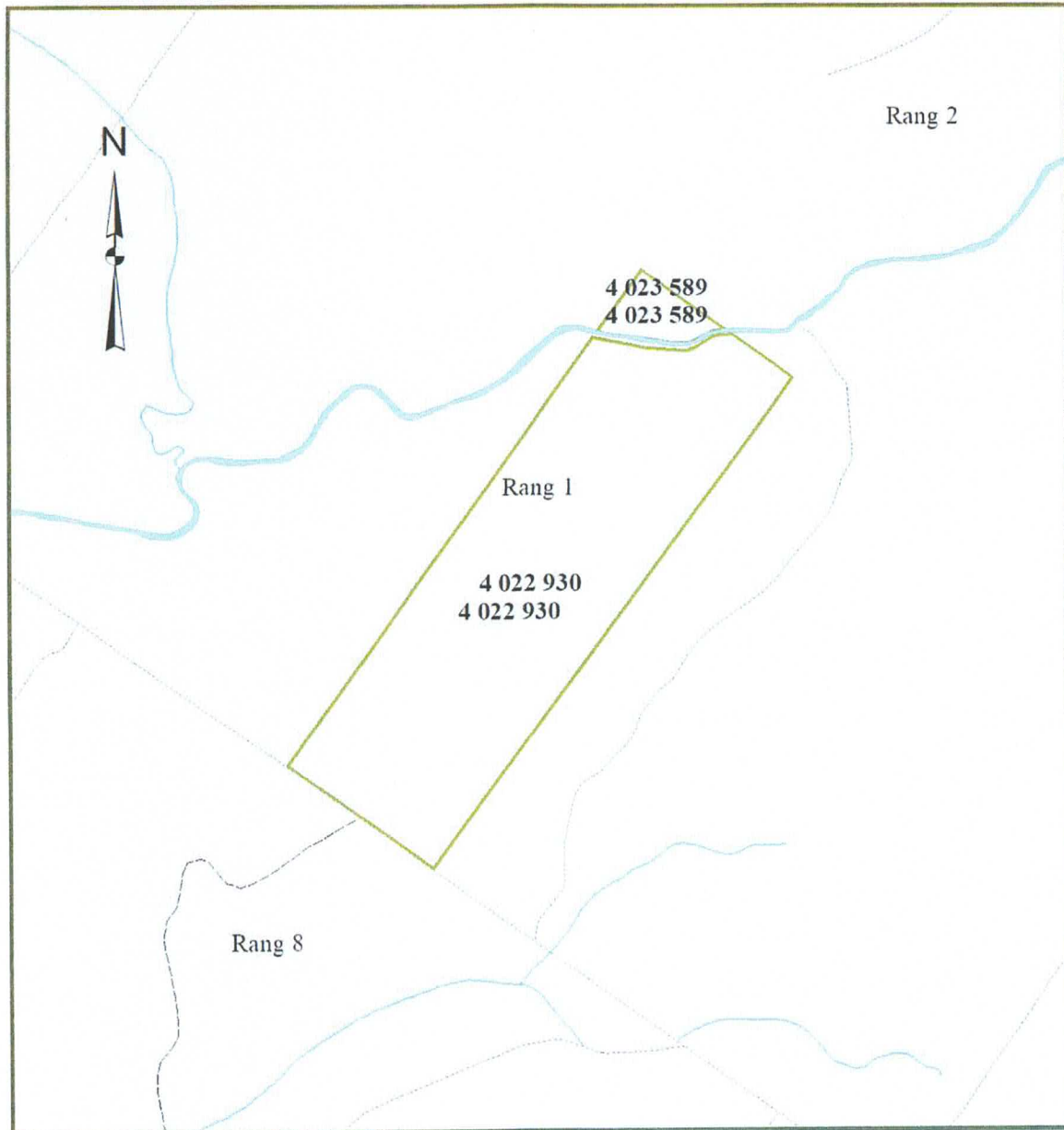
* De plus, il vous est fortement suggéré de prendre connaissance de la réglementation en vigueur. La superficie de la coupe planifiée ou sa localisation (proximité d'un cours d'eau, d'un milieu humide, d'une érablière, d'un boisé voisin, d'un chemin public, etc.) peuvent nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou votre municipalité.

3- DESCRIPTION DE LA DÉSIGNATION CADASTRALE

Propriété No: 1

No. du producteur forestier:

CARTE FORESTIÈRE



Les limites de lots qu'on retrouve sur cette carte peuvent ne pas correspondre à la réalité. Elles n'ont aucune valeur légale.

Échelle de la carte: 1:10 000

No. de la carte forestière: 21 E/14 N.E.

No. de la photographie aérienne: Q13029_245

LÉGENDE DE LA CARTE FORESTIÈRE

Numéros de lots réformés Ex:3213322

Limite de la désignation cadastrale

Route

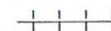
Chemin forestier

Cours d'eau

Lacs

Chemin de fer

Zonage blanc



3.1 - PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE LA PROPRIÉTÉ

Propriété No. 1

No. du producteur forestier:

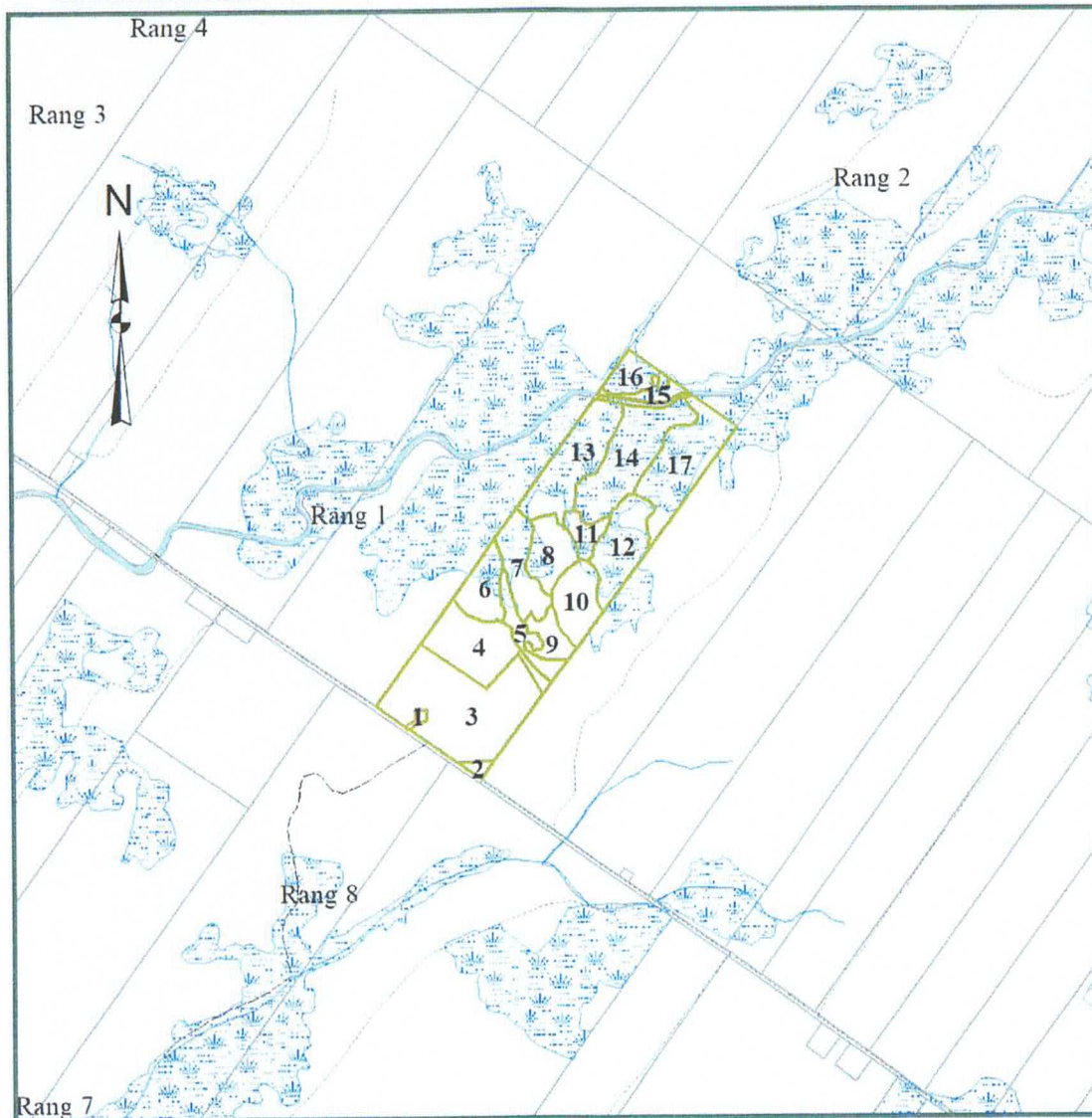


Échelle de la carte: 1:10 000

No. de la photographie aérienne: Q13029_245

4 ZONES SENSIBLES À PROTÉGER / CARTOGRAPHIE

CARTE FORESTIÈRE



Les limites de lots qu'on retrouve sur cette carte peuvent ne pas correspondre à la réalité. Elles n'ont aucune valeur légale.

Échelle de la carte: 1:15 000

Zones sensibles à protéger

6287420685	Espèces fauniques menacées	Villégiature
Cours d'eau	Ravage cerf	Sites intérêts a protéger
Milieu humide	Aires nidification	Zone de prépondérance
Pente Forte +30%	Lac	Plaines inondables
Sols fragiles	Habitat rat musqué	Vieilles forêts
Habitat faunique	Conservation	Espèces en déclin
Aires oiseaux aquatique	Récréative	Aires protégées
Aires alevinage		Prises d'eau potable
Espèces floristiques menacées		

4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: 10491Z

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.) (1)	Classe Hauteur Age S.T. densité moyenne (2)	Volumc m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)		
1 RESIDENCE				0.1							
2 AULNAIE	fn0	IMPARFAIT	ABSENTE	0.2	4.0						
3 AGRICOLE				8.3							
4 AGRICOLE ABANDONNE		MODÉRÉ	ABSENTE	3.7			PLANTATION MANUELLE	0-2 ANS	O		
5 AULNAIE	fn7m2sb1	IMPARFAIT	FAIBLE	1.3	6.0						
Remarques : VOLUME RÉSIDUEL À RÉCOLTER											
PRÉSENCE D'UN COURS D'EAU											
6 SAPINIERE AVEC AUTRES RESINEUX	sb5en4ml	IMPARFAIT	ABSENTE	1.8	B	12.0	40	28	112	3-5 ANS	N
Remarques :											
PRÉSENCE D'UN COURS D'EAU											
TRAVAUX À RÉALISER DURANT L'HIVER											
7 PESSIERE RESINEUSE	er4sb3ml3	MODÉRÉ	FAIBLE	2.3	B	14.0	40	30	140	0-2 ANS	N
Remarques : AUCUNE											
AUCUNE											
COUPE D'AMELIORATION											
Remarques :											
COUPE D'AMELIORATION											

4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: 10491Z

Numéro et nom du peuplement	NAIPF (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.) (1)	Classe densité moyenne	Hauteur Age S.T. (2)	Volume m3/ha. APPROX.	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N (3)
8 MELEZIN A RESINEUX	me5en3sb2	MODÉRÉ	MOYEN	2.0	A	19.0	40 253	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	0-2 ANS	N
9 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	ss8en1ml	MODÉRÉ	FAIBLE	1.1	C	12.0	40 18 72	COUPE D'AMELIORATION COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	3-5 ANS 3-5 ANS	N N
Remarques : AUCUNE										
10 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb7m2en1	MODÉRÉ	ABSENTE	2.2	A	17.0	50 38 215	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION MISE EN ANDAINS MECANIQUE PLANTATION MANUELLE	0-2 ANS 0-2 ANS 0-2 ANS	N O O
Remarques : AUCUNE										
11 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb0	MODÉRÉ	FAIBLE	0.9	B	14.0	40 24 112			
Remarques : AUCUNE										
12 SAPINIERE A EPINETTE BLANCHE	sb7m2en1	MODÉRÉ	ABSENTE	2.9	A	17.0	50 38 215	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION	0-2 ANS	N
Remarques : AUCUNE										
13 MELEZIN A RESINEUX	mi5en3sb2	MODÉRÉ	FAIBLE	4.0	B	17.0	50 34 193	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT	3-5 ANS	O
14 MELEZIN	mi7sb2en2	MODÉRÉ	ABSENTE	4.6	A	14.0	40 34 159	COUPE D'AMELIORATION COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	0-2 ANS 0-2 ANS	N N
Remarques : AUCUNE										

4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: 10491Z

Numéro et nom du peuplement	NAIPP (Voir tableau 4.1)	Drainage	Régénération	Sup. approx. (ha.) (1)	Classe approx. densité moyenne (1)	Hauteur Age moyenne (2)	S.T. APPROX. Volume m ³ /ha. (2)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Priorité à faire d'ici O/N (3)	Subv. O/N (3)
15 AULNAIE		IMPARFAIT	FAIBLE	0.6						
16 SAPINIERE A EPINETTES	sb6en3m1	MODÉRÉ	FAIBLE	1.2	C	13.0	40 16 69			
Remarques : EN PRÉSENCE D'UN MILIEU HUMIDE										
17 PESSIERE RESINEUSE	en5b3m2	MODÉRÉ	ABSENTE	4.4	B	16.0	50 32			
Remarques : AUCUNE										
300 TOUTE SUPERFORESTIERE										
Remarques : CONSTRUCTION DE CHEMIN DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS DRAINAGE FORESTIER										
Remarques : ÉCART DE LA RÉFORME CADASTRALE VERSUS LES LIGNES DE LOT. CONSULTER UN ARPENTEUR.										
(1) CLASSE DE DENSITÉ DU COUVERT FORESTIER: A (Forte) B (Normale) C (Faible) D (Très faible)										
TOTAL 41.6										

ÉQUIVALENCES DES MESURES

Hauteur: 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha.) = 2.47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Volume: 1 mètre cube solide = 0,43 corde 4 pieds; 1 mètre cube solide/ha. = 0,17 corde/acre

(2) S.T. = surface terrière

(3) Subv. O/N: Subventionnable Oui ou Non

Annexe Tableau 4.1 - Explicatif de la stratification forestière selon l'approche d'inventaire par peuplement écoforestier (NAIPF)

OBJECTIF: L'IDENTIFICATION D'UN PEUPEMENT FORESTIER RÉFLÈTE SA COMPOSITION EN ESSENCE

Exemple Type :	Sb5Pt3Bp1Eo1
Explication de l'exemple type	Sb5 = 50 % EN SAPIN BAUMIER Pt3 = 30 % EN PEUPLIER FAUX-TREMBLE
Composition du peuplement :	Bp1 = 10 % EN BOULEAU À PAPIER Eo1 = 10 % EN ÉRABLE ROUGE

LISTE DES ESSENCES ET DES CODES UTILISÉS POUR L'IDENTIFICATION DES PEUPEMENTS RÉSINEUX

ESSENCE - RÉSINEUX	CODE CORRESPONDANT	ESSENCE - RÉSINEUX	CODE CORRESPONDANT
Épinette blanche	Eb	Pin blanc	Pb
Épinette noire	En	Pin gris	Pg
Épinette norvège	Ev	Pin rouge	Pr
Épinette rouge	Eu	Pruche	Pu
Mélèze Laricin	Ml	Sapin baumier	Sb
		Thuya (cèdre)	To

LISTE DES ESSENCES ET DES CODES UTILISÉS POUR L'IDENTIFICATION DES PEUPEMENTS FEUILLUS

ESSENCE - FEUILLUS	CODE CORRESPONDANT	ESSENCE - FEUILLUS	CODE CORRESPONDANT
Bouleau à papier	Bp	Hêtre	Hg
Bouleau gris	Bg	Noyer cendré	Nc
Bouleau jaune	Bj	Orme d'Amérique	Oa
Cerisier tardif	Ct	Orme liège	Ot
Chêne à gros fruits	Cg	Ostryer de Virginie	Ov
Chêne rouge	Cr	Peuplier à grandes dents	Pd
Érable à sucre	Es	Peuplier baumier	Pa
Érable rouge	Eo	Peuplier faux-tremble	Pt
Frêne d'Amérique	Fa	Peuplier hybride	Ph
Frêne noir	Fo	Tilleul	Ta
Frêne rouge (Pennsylvanie)	Fp		

5 - REMARQUES IMPORTANTES

- A) Si vous envisagez des travaux d'aménagement forestier ou de récolte, et que vous désirez bénéficier d'une aide financière ou du programme de remboursement des taxes foncières, **il est obligatoire d'obtenir une prescription sylvicole avant le début des travaux.** Cette prescription vous permettra de respecter la réglementation municipale, provinciale ou fédérale en vigueur et d'obtenir de ces instances un certificat d'autorisation lorsque nécessaire.
- B) **Les travaux de coupe totale** identifiés dans ce plan d'aménagement sont inscrits à titre indicatif seulement. Certaines particularités peuvent s'appliquer en lien avec la réglementation en vigueur (cours d'eau, superficie de coupe, boisé voisin, chemin public, etc.). Veuillez noter que ces travaux doivent être prescrits si vous désirez obtenir une aide financière pour la réalisation des travaux subséquents (par exemple, le reboisement).
- C) Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment:
- * L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant la protection des érablières et l'interdiction d'y faire la coupe des érables sauf à des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircies.
 - * La Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques qui limite les interventions dans certains milieux humides et à proximité des cours d'eau. Pour les travaux de drainage forestier, il est suggéré de faire préparer un plan et devis détaillé signé par un ingénieur forestier.
- D) Section sur les entailles:
Si vous possédez une érablière, nous vous recommandons d'appliquer les règles d'entailage suivantes:

Diamètre de la tige à 1,5 m (5 pieds) du sol = Nombre maximal d'entailles

20 - 39 cm	1
40 - 59 cm	2
60 - 79 cm	3
80 cm et +	4

CONTACTS UTILES:

- PRÊTS FORESTIERS: . Financement Agricole Canada : 1-888-332-3301 ou 418-381-0040
. Financière Agricole du Québec: 1-800-749-3646 ou (418) 386-8084
- ACHATS DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES: 1-866-226-0977 ou la MRC de votre région.
- PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU: 1-800-463-3389
- STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER
Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière: (418) 335-1112
- MALADIES ET INSECTES EN FORÊT: Daniel Hurtubise: MFFP (418) 226-3400

6 - ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire.

Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au producteur forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je _____, reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

No du producteur forestier : _____

Signature du producteur forestier : _____

Date : 2018-08-14

2018-08-16

Ce plan d'aménagement forestier pour la propriété décrite à la section 1- Localisation de la superficie à vocation forestière appartenant à :

a été élaboré par : _____ Vincent Arguin, technologue forestier

Ce plan est valide jusqu'en 2020/10/10 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement no 9 adopté le 25 mars 1997 par l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

Ingénieur forestier : _____ Jérôme Lapointe, ingénieur forestier

Signature de l'ingénieur forestier _____ No de permis : 09-003

Lieu : _____ Saint-Georges

Date : 2018/10/10



Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce

3500 boul Dionne, Ville Saint-Georges QC G5Y 3Y9 Tél. : (418) 228-5110

No rapport d'exécution : 32132180162 201810 1

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS**TRAVAIL RECOMMANDÉ : MISE EN ANDAINS MECANIQUE ET REBOISEMENT**

DESCRIPTION : A l'aide d'une débusqueuse ou d'une pelle munie d'un peigne, mettre tous les déchets de coupe en andains (ceux-ci doivent couvrir moins de 15% de la surface). Le terrain ainsi préparé doit permettre le reboisement d'environ 2000 plants par hectare répartis uniformément sur toute la parcelle.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : PLANTATION MANUELLE DE PLANTS EN RECIPIENTS

DESCRIPTION : Le travail consiste à mettre en terre environ 2000 plants par hectare répartis uniformément sur toute la parcelle. A l'aide d'un plantoir conçu à cet effet, insérer un plant dans le sol en s'assurant que le dessus de la carotte soit au même niveau ou un peu plus bas que le sol minéral. Tenir le plant droit et bien compacter le sol de chaque côté.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE

DESCRIPTION : Le traitement a pour objectif de favoriser les arbres les plus prometteurs afin d'accélérer leur croissance et améliorer la qualité du peuplement. On prélèvera entre 30% et 40% du volume marchand (incluant les sentiers de débardage) il faut éviter de créer des ornières profondes et limiter les blessures aux arbres résiduels.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT

DESCRIPTION : Dans un peuplement près de sa maturité, on coupe entre 30% et 50% du volume marchand en laissant les plus beaux sujets. Le traitement a pour objectif d'augmenter la lumière dans le sous-bois afin de favoriser l'établissement de la régénération. Lorsque celle-ci sera suffisante, on procédera à la coupe finale tout en protégeant la régénération pré-établie.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION

DESCRIPTION : Le travail consiste à couper tous les arbres afin de dégager et favoriser une meilleure croissance de cette régénération. Lors de la coupe, faire attention de ne pas briser ou détruire la régénération pré-établie.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS**TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'AMELIORATION**

DESCRIPTION : Le travail consiste à prélever entre 20% et 40% du volume en récoltant graduellement les arbres à maturité, morts, renversés ou de mauvaise qualité afin de favoriser la régénération et les arbres les plus prometteurs. Lors des travaux, on devra faire attention de ne pas blesser les arbres qui ont été conservés et ne pas détruire la régénération qui est déjà installée.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : DRAINAGE FORESTIER

DESCRIPTION : Creusage d'un fossé principal en forme de "V" (et de fossés secondaires au besoin) afin de conduire l'eau qui se perd. L'objectif est d'abaisser la nappe d'eau favorisant ainsi une meilleure croissance des arbres. Il sera essentiel de prévoir des bassins de sédimentation pour éviter la sédimentation des cours d'eau. Le drainage doit faire l'objet d'une prescription sous supervision d'un ingénieur forestier

TRAVAIL RECOMMANDÉ : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER

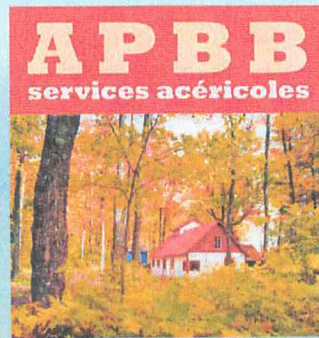
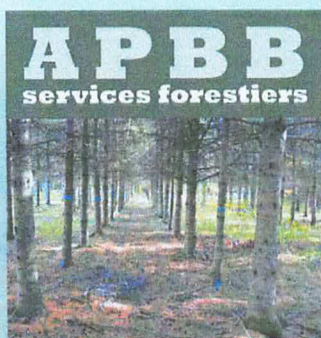
DESCRIPTION : Le travail consiste à construire un chemin ayant une surface de roulement d'au moins 4 mètres de large en plus de creuser des fossés et installer les ponceaux nécessaires afin de faciliter la réalisation des interventions forestières. On devra aménager un endroit permettant le virage des camions.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS

DESCRIPTION : Si les lignes de lots sont encore visibles, le travail consistera à rafraichir les marques de lignes de lots avec de la peinture et remplacer les piquets qui ne sont plus bons. Si les lignes sont peu visibles, on devra avec l'aide du voisin si possible ou avec un arpenteur, refaire toutes les lignes de lots.



Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce



Ce que nous sommes

L'ASSOCIATION est un organisme à but non lucratif, fondé en 1962 par des producteurs de bois qui souhaitent organiser collectivement la mise en marché de leur bois à pâte. Ils lui ont confié la gestion du Plan conjoint et l'application de la réglementation qui en découle, en plus d'en faire le vendeur exclusif du bois à pâte de la région, en conformité avec la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Les prélevés sur la vente de bois des producteurs servent uniquement au financement des activités reliées à la gestion du Plan conjoint, notamment la mise en marché des bois, la formation et l'information.

Notre Mission

Représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de la Beauce, dans un esprit d'équité, d'innovation et de développement durable.

L'Association représente 11 000 propriétaires de boisés d'un territoire comptant 62 municipalités réparties dans les MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche, de la Nouvelle-Beauce, des Etchemins,

des Appalaches, du Granit et de Bellechasse. Ces MRC sont situées dans la région de Chaudière-Appalaches. L'Association est affiliée à la Fédération des producteurs forestiers du Québec et à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

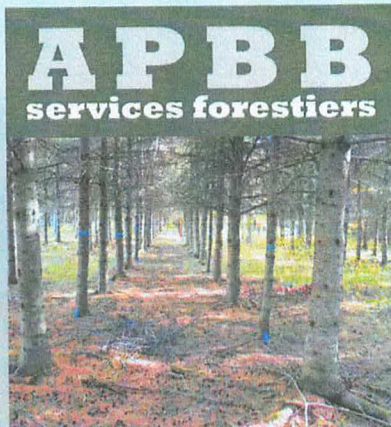
Nos services forestiers et acéricoles

À partir de 1980, l'Association s'est impliquée dans les services d'aménagement forestier afin d'offrir aux propriétaires un accès plus large aux différents programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ce rôle de conseiller forestier s'est développé sur la base de services subventionnés et tarifés aux propriétaires. Au fil des ans, l'Association a considérablement diversifié son offre de services avec, notamment, l'ajout de l'évaluation monétaire d'un boisé. Puis se sont ajoutés l'aménagement des érablières et autres services acéricoles.

Les services forestiers et acéricoles offerts par l'Association, en tant que conseiller forestier, ne sont pas financés par le Plan conjoint. Afin de bien démarquer les services d'aménagement des activités du Plan conjoint, l'Association a créé les marqueurs PLAN conjoint, APBB Services forestiers et APBB Services acéricoles.



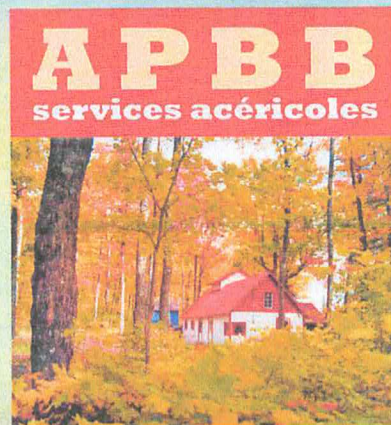
LES SERVICES



Pour une forêt productive et un aménagement durable

- Plan d'aménagement forestier
- Faune
- Travaux subventionnés
- Ponceaux
- Remboursement de taxes
- Évaluation monétaire d'un boisé
- Conseils techniques
- Expertise forestière

L'Association est accréditée auprès des agences de mise en valeur des forêts privées comme conseiller forestier pour le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Elle est aussi reconnue comme conseiller acéricole auprès du Réseau AgriConseils.



Pour une érablière productive

- Plan d'érablière pour quota et transfert
- Services-conseils :
aménagement; tests de sol fertilisation (chaulage);
entaillage; tubulure; évaporateurs
- Évaluation monétaire
- Aide financière



Formation-Information

L'Association offre plus de 20 formations de courte durée, taillées sur mesure pour les propriétaires de boisés, dans quatre catégories : Aménagement et gestion du boisé – Érablières – Cueillette et culture des PFNL – Sécurité en forêt.
Inscriptions en ligne à www.apbb.ca.

L'Association édite le magazine spécialisé *Le Bulletin forestier*, publié six fois par année et distribué gratuitement par la poste aux propriétaires inscrits au *Fichier des producteurs de bois de la Beauce*.

En plus de son site www.apbb.ca, elle anime une page Facebook et édite une infolettre d'actualités distribuée par courriel environ une fois par mois.



**Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce**

3500 boulevard Dionne
Saint-Georges QC G5Y 3Y9
Téléphone : (418) 228-5110 ou
1-800-366-5110
Télécopieur : (418) 228-5800
www.apbb.ca
apbb@apbb.qc.ca

Ensemble
pour une forêt d'avenir



RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ESTRIE

1. IDENTIFICATION

NO PRODUCTEUR 10491Z 44055 10491 NOM, PRÉNOM BISSON, MICHELLE ET LEVIS
 ADRESSE PO BOX 21074 RPO PLAZA II FORT MCMURRAY, AB CODE POSTAL T9H 5B2
 TEL. TRAV. () TEL. RES. () REPRÉSENTANT TEL.

2. LOCALISATION

Unité évaluation 6287 42 0685 Municipalité code 30090 Nom COURCELLES
 Cadastre code 0837 Nom FORSYTH Rang code 01 Nom RANG 1
 Lot(s) # 4023589 4022930 Région écologique 99
 #propriete.(1)

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

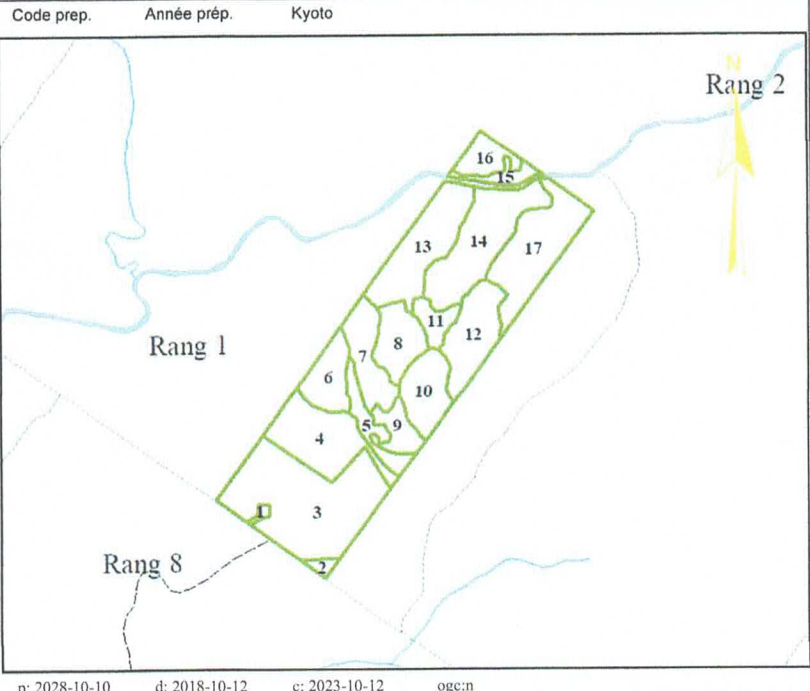
No 300
 Superficie 29.5

4. PHOTO

No de photo Q13029-245
 Échelle 1/15000
 Feuillet 21E/14 NE

5. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS

1. Surface terrière résiduelle (m²/ha.)
 Résineux 0 Feuillus 0
 2. Prélév. chemin % Total %
 3. Type de débarlage:
 4. Blessures aux arbres (%)
 5. Volume marchand récolté (m³)
 6. Aug. qualité tiges (O/N):
 7. Nombre semenciers (qté/ha.)
 8. Erab. entaillée O/N ou (pot. ent. qté)
 9. Coef. (%) rés.: feuil.: total:
 10. Tiges éclaircies ou dégagées
 résineux (%) tiges/ha.
 feuillus (%) tiges/ha.
 total (%) tiges/ha.
 11. Tiges totales (éclaircies ou non) (tiges/ha.)
 F: 0 R: 0
 12. Tég. élimin. (%) herbacée: ligneuse:
 13. Hauteur d'élagage :
 14. Nombre tiges traitées/ha.
 15a) Tiges qualité (nb/ha)
 15b) Tiges qualité (%)
 16. Andains ou prél. chemin débarlage (%) 0
 17. Machinerie ou équip. utilisé
 18. Quantité à l'hectare 0
 19. Nombre microsites/ha. 0
 20. Vol. transf. ind. min 70% (m³ sol) 0
 21. No permis (si appl.)
 22. Exec. trav. remb. taxes (O/N)
 23. Bassins sédimentation (O/N):
 24. État des fossés 25. État des ponceaux
 26. Surface roulement (m.)
 27. Emprise (m.)
 28. Procédure maladie du rond
 29. Qualité de l'exécution(%) 0
 30. Respect bandes protection(o/n)
 31. Date exécut. traitement
 32. Travaux réalisés par
 33. Largeur bandes coupées (m.)
 34. Largeur bandes laissées (m.)
 35. DHP moyen des tiges récoltées
 36. Cime verte (%)
 37. Dern. rap. ex. de cette presc. (O/N)



p: 2028-10-10 d: 2018-10-12 e: 2023-10-12 ogc:n

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nbre de plants	Âge	stock	Culture	Type pl.	Densité	Espacement	Code tr.
Total								

Objectif de reboisement _____ Nbre plants regarnis _____ Superficie reboisée _____

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TEG	Code prod.	Nbre unités	TECHNIQUE (\$)			EXÉCUTION (\$)					Total (\$)	
			Taux	Réd. (\$)	Total	B.	Taux	Réd. (\$)	Total	B.		DC
S	1122B -4	1.000										
#Prog:			Montant de l'aide financière:									

Éléments partic. biodiversité (commentaires)
 Oui Non

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION
 Explications, remarques et recommandations
 Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? Oui Non
 ECLAIRCIE: Oui Non
 Remarques:

Si non inscrit à la prescription:
 Dérogation à un règlement oui non
 Ajustement au PPMV oui non
 Si oui justifications:
 Ouvriers:
 :
 :

9. ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence.
 J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.

Rapport d'exécution préparé par
 VINCENT ARGUIN 13/09/2018
 Nom Date
 Révisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de
 Signature de l'ingénieur forestier
 09-003 10/10/2018
 No permis Date

10. RÉSERVÉ À L'AGENCE

L'Agence ACCEPTE la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée : _____
 À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :
 Prod. forestier reconnu, pour un montant de :
 Cons. forestier accrédité X pour un montant de :
 et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire de sa participation financière
 L'Agence REFUSE la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée : _____
 Signature de l'Agence Date

14. No du plan d'aménagement forestier 32132180162
 15. Sélectionné pour la v.o.
 16. No de prescription 05 32132180162 1810 1